



# DOSSIER DE PRESSE

SEPTEMBRE 2020

|

# SOMMAIRE

# EN BREF

## L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE



NÉES AUX CÔTÉS DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE, L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE (L'ASL) ET SES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES AGISSENT DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE POUR PROTÉGER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION ET PRÉVENIR LES RISQUES DE LEURS MÉTIERS.

### PROTÉGER LES PERSONNELS D'ÉDUCATION

L'ASL et ses délégations départementales constituent un **ensemble associatif** présent dans tous les départements. Il est animé par des militants qui ont choisi de s'impliquer auprès de collègues confrontés à des difficultés. L'ASL propose, en partenariat avec la MAIF, l'**Offre Métiers de l'Éducation**, accompagnement et protection des enseignants et non-enseignants. Cette offre a déjà été choisie par près de **500 000 personnels**, soit un personnel d'éducation sur deux.

### ANALYSER LE CLIMAT SCOLAIRE POUR CONTRIBUER À SON APAISEMENT

Chaque année, L'ASL publie un **baromètre du climat scolaire et des relations dans les établissements** à partir des situations traitées. Il dresse un état des lieux des risques du métier et suit leur évolution. Ces données permettent aux délégataires de L'ASL de renforcer la qualité de leur accompagnement au plus près du terrain et d'alerter les pouvoirs publics des hausses ou des nouvelles situations à risque auxquelles sont confrontés les personnels.

### AGIR AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

L'ASL intervient auprès des pouvoirs publics pour faire valoir ses propositions dans le cadre de réformes qui touchent les personnels d'éducation. Elle organise également des colloques pluridisciplinaires dont la finalité est de proposer aux autorités des éclairages et des préconisations qui répondent aux problématiques auxquelles l'Éducation nationale est confrontée.

# PROTÉGER

## LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

### INFORMER POUR MIEUX PRÉVENIR

Tout au long de l'année, L'ASL et ses 98 délégations départementales agissent auprès des personnels d'éducation, pour les sensibiliser aux droits et devoirs encadrant leurs métiers. Pour ce faire, L'ASL met à disposition de ses équipes et des personnels de nombreux outils et contenus informatifs d'aide à la connaissance du droit (émission L'ASL en direct, chats live, articles, tribunes juridiques, web-séries, conférences sur des thèmes qui touchent à la vie scolaire...). En 2020, L'ASL a produit plus spécifiquement, dans le cadre de sa convention de partenariat avec le ministère de la Justice, le film *École et Justice*, reconstituant une audience au sein d'un tribunal correctionnel. Il se veut un outil d'information qui introduira des échanges, du débat et de la formation.

### FORMER LES PERSONNELS D'ÉDUCATION

L'ASL, pour qui la prévention est la première des protections, conçoit des **modules de formation** sur le droit encadrant les métiers de l'éducation. Ces formations s'inscrivent dans le cadre des conventions signées en 2002 avec le ministère de l'Éducation nationale et renouvelée en 2012, et en 2018 avec le ministère de la Justice. Ces modules de formation sont destinés à tous les personnels d'éducation et s'appuient sur l'expertise de L'ASL et de ses **150 avocats-conseil**.

### NOUER DES PARTENARIATS POUR PORTER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis sa création, L'ASL place au cœur de sa mission la défense de l'école de la République à travers la protection de ses personnels. Elle a ainsi noué des **partenariats avec les grandes organisations syndicales**, des mutuelles et des associations de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire). L'ASL est notamment membre de L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République), qui rassemble près de 50 organisations. Avec ses partenaires, L'ASL et ses délégations départementales contribuent chaque jour à **l'amélioration du climat scolaire**. Par son action quotidienne au sein de l'École, L'ASL agit incontestablement sur la construction de la **société de demain** pour qu'elle soit plus apaisée et qu'elle **favorise toujours plus le vivre ensemble**.



L'Offre Métiers de l'Éducation soutient, défend et protège près de 500 000 enseignants et autres personnels éducatifs

INSULTES, AGRESSIONS, ACCIDENTS, CYBER-HARCÈLEMENT : L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION PROPOSÉE EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF EST UNE OFFRE DÉDIÉE AUX PERSONNELS D'ÉDUCATION.

**98**  
délégations  
départementales

DES GARANTIES CHOISIES  
PAR UN PERSONNEL  
D'ÉDUCATION SUR DEUX

LES ATOUTS DE L'OFFRE  
MÉTIER DE L'ÉDUCATION

L'Offre Métiers de l'Éducation soutient, défend et protège près de 500 000 enseignants et non-enseignants (personnels de vie scolaire, du périscolaire, ATSEM, etc.) :

- un partenariat fort entre le savoir-faire associatif de L'ASL, de ses militants, personnels d'éducation qui connaissent les difficultés des métiers, et l'expertise assurantielle de la MAIF ;
- une proximité avec les adhérents car L'ASL et la MAIF sont présentes dans chaque département avec **50 000 correspondants d'établissement** qui peuvent apporter une aide immédiate et **98 délégations départementales** réparties sur l'ensemble du territoire ;
- un accompagnement juridique avec l'appui de **150 avocats-conseil** qui sont **experts du droit de l'éducation**.

**50 000**  
correspondants  
dans les établissements  
scolaires

- défense des droits et responsabilités : protection juridique, responsabilité civile et défense, informations pratiques ;
- protection des dommages corporels : prise en charge financière (par exemple pour les frais d'hospitalisation, pertes de revenus), solutions pratiques d'aide à la victime et à ses proches ;
- soutien moral : aide et accompagnement par les équipes militantes sur le terrain.

Cette adhésion permet de bénéficier immédiatement d'un soutien moral et d'un accompagnement militant, quelles que soient les difficultés rencontrées.

**150**  
avocats-conseil

## OBSERVER

LE CLIMAT SCOLAIRE ET LES RELATIONS  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

DEPUIS PLUS DE 10 ANS, L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE PUBLIE UN BAROMÈTRE DU CLIMAT SCOLAIRE À PARTIR DES CONFLITS RENCONTRÉS PAR SES ADHÉRENTS.

50%

des personnels  
d'éducation en France  
sont adhérents à L'ASL

475 218

adhérents  
à l'Offre de Métiers  
de l'Éducation

88%

sont des personnels  
en relations dites  
« éducatives »

Chaque année, L'ASL traite plus de 10 000 dossiers de deux types, ceux dits de Protection Juridique Professionnelle (PJP), liés à des actions juridiques, et ceux d'Information Conseil Juridique (ICJ) qui consistent en des actions d'accompagnement de proximité des personnels, allant du conseil relatif à l'appropriation de la réglementation à la posture en cas de difficultés relationnelles. L'analyse de ces dossiers permet à l'association d'avoir une vision précise de ce qui se passe réellement sur le terrain et de pouvoir témoigner du climat scolaire qui règne dans les établissements.

PJP

Protection Juridique  
Professionnelle

PRINCIPAUX CONSTATS  
DU BAROMÈTRE 2019

Sur l'année 2019, L'ASL constate une légère baisse des dossiers PJP (- 4 %) mais **une hausse continue depuis plusieurs années des dossiers ICJ (hausse cumulée de 23 % en trois ans)**. L'augmentation de ces derniers résulte d'un climat de plus en plus tendu au quotidien et d'incompréhensions qui deviennent plus fortes au sein des établissements. Fort heureusement, les adhérents trouvent dans leur délégation un lieu d'écoute, de conseil et d'accompagnement.

Cela traduit probablement aussi, chez les enseignants et, plus généralement, chez



ICJ

Information  
Conseil Juridique

les personnels d'éducation, un certain mal-être, un manque de connaissances, un besoin d'être rassurés quant à leurs postures et à leurs actes sur tout ce qui touche « à la journée de classe » : sorties scolaires, remise de documents aux parents, gestion d'élèves en difficulté, surveillance, école inclusive, surveillance de la cour de récréation, transport scolaire, accueil d'enfants handicapés...

Les dossiers de protection juridique professionnelle (PJP) représentent, en 2019, 4 684 dossiers. **Dans 97 % des cas, l'adhérent est victime et dans 14 % de ces situations, une plainte est déposée.** 1,5% de ces dossiers finissent au tribunal. Dans les autres cas, il s'agit de rappels à la loi, de classements sans suite ou

encore de lettres comminatoires d'avocats. Dans toutes les autres situations, les personnels sont en recherche d'une gestion apaisée de la difficulté rencontrée pour favoriser les relations de proximité.

CHIFFRES CLÉS  
DU BAROMÈTRE 2019

**D'une année à l'autre, L'ASL constate toujours les mêmes tendances quant à la nature des dossiers traités, aussi bien en PJP qu'en ICJ :**

- **2/3 des dossiers concernent les insultes, menaces et propos diffamatoires.** Certes, cela représente une constante mais les manifestations de ces agressions ont évolué au fil du

temps. Nous sommes passés du graffiti sur la porte à l'agression sur Facebook. Ces dernières peuvent avoir de lourdes conséquences pour les personnels.

- **Ce sont les enseignants du 1<sup>er</sup> degré (près de 61 %) et 2<sup>nd</sup> degré (près de 30 %) qui sont le plus exposés aux conflits.**
- **L'exposition aux risques de litiges pour les chefs d'établissement et directeurs d'école est 4 fois supérieure** à celle des enseignants.
- **Les tiers impliqués sont principalement les responsables légaux des élèves et leurs proches (58 % des dossiers),** suivis des élèves (22 % des dossiers) et 14 % des conflits sont internes à l'établissement.

## QUELLES ÉVOLUTIONS ?

**Après l'analyse de l'ensemble des dossiers mais également des remontées terrain, L'ASL constate une réelle évolution dans les relations entre les personnels et les parents d'élève.**

Si auparavant, les conflits pouvaient être gérés au sein de l'établissement, au cours d'une discussion, il n'est pas rare que les parents aient tendance à privilégier désormais la judiciarisation, en cherchant à mettre en cause la responsabilité de l'enseignant ou du chef d'établissement.

Par ailleurs, **l'année 2019 a été marquée par une augmentation de 7,5 % des**

**dossiers de la catégorie « Autres ».** Elle concerne des dossiers de type : accueil d'élèves handicapés, problématiques en lien avec l'autorité parentale, intrusion dans les établissements...

Enfin, il est important de noter que si les agressions physiques restent rares, elles n'en demeurent pas moins un véritable traumatisme pour les personnels qui en sont victimes. L'accompagnement des militants de L'ASL auprès de ces collègues est très important. Mais ce sont les accumulations de « petits faits » qui peuvent être fréquentes et devenir pesantes à supporter pour les équipes éducatives : les incivilités, les insultes, les menaces, quotidiennes, récurrentes...

## Protection Juridique Professionnelle

(4 883 ouvertures de dossier en 2017-2018, 4 552 en 2016-2017)

4 684

dossiers  
ont été ouverts  
pour l'année  
2019

- 4%

→ Une répartition identique des dossiers par type de conflits (comme les années passées)

→ Une baisse du nombre total de dossiers de Protection Juridique Professionnelle : - 199 dossiers dont la plupart en « diffamation » (contre + 331 dossiers l'année passée).

97%

dans  
des dossiers,  
l'adhérent est  
« victime »

**1,5% seulement des dossiers sont traités au tribunal.**

**14% donnent lieu à un dépôt de plainte.**

Cette faible proportion résulte de l'accompagnement de plus en plus fort des militants des ASL qui permet de résoudre les situations de conflits sans aller jusqu'à la judiciarisation.

## Information Conseil Juridique

(5 687 en 2018, 4 879 en 2017)

5 976

dossiers  
ont été ouverts  
pour l'année  
2019

+ 23%  
de hausse  
cumulée sur  
3 ans

**L'augmentation conséquente de 23 % des ICJ sur 3 ans traduit l'ampleur du phénomène**

sans pour autant apparaître de manière médiatisée puisque leurs traitements amènent à un apaisement. Pour autant, c'est bien le quotidien de l'école dont il est question.

# AGIR

## AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS



### PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

**L'ASL intervient auprès des pouvoirs publics pour faire valoir ses propositions dans le cadre de réformes qui touchent les personnels d'éducation.**

Au regard de son expertise juridique, L'ASL propose aux autorités des modifications législatives pour améliorer et renforcer la

protection des personnels d'éducation. L'association a notamment travaillé sur la loi « Déontologie, Droits et Obligations des fonctionnaires » du 20 avril 2016 encadrant la protection des fonctionnaires lorsqu'ils sont victimes d'agression. Cette loi précise les modalités de rétablissement du fonctionnaire dans ses fonctions en cas de non-lieu, relaxe, acquittement ou mise hors de cause.

Dans le cadre de la préparation de cette loi, L'ASL a réussi à faire intégrer un alinéa qui permet désormais à des fonctionnaires, injustement accusés, d'être officiellement réinstallés dans leur fonction initiale par leur hiérarchie. Cette disposition est importante puisqu'elle engage le fonctionnaire dans une démarche réparatrice après des mois, parfois des années de souffrance.

### L'ASL, INSTANCE NATIONALE DE RÉFLEXION

**L'ASL organise des colloques pluridisciplinaires qui ont vocation à répondre aux problématiques auxquelles l'Éducation nationale est confrontée et orienter les futures politiques publiques.**

L'ASL a, par exemple, tenu en mars 2019 un colloque national réunissant différents acteurs du monde éducatif et judiciaire, experts, universitaires et personnalités politiques, intitulé *Écouter la parole de l'enfant et respecter la présomption d'innocence*.

Cela a permis de dégager 15 préconisations sur des changements, compléments ou ajouts d'articles de certaines lois. Elles seront prochainement présentées par L'ASL aux autorités compétentes.

**L'ASL propose des modifications législatives pour renforcer la protection des personnels d'éducation.**

Code de procédure civile

Code pénal

# INFORMER

## POUR MIEUX PRÉVENIR LES RISQUES

### LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

**Tout au long de l'année, L'ASL et ses délégations départementales agissent auprès des personnels d'éducation pour les sensibiliser aux droits et devoirs encadrant leurs métiers.**

### Les conférences de L'ASL

L'ASL propose régulièrement, sur l'ensemble du territoire, des conférences et interventions sur des thèmes d'actualité : la responsabilité civile et pénale de l'Éducation nationale, le principe de laïcité à l'école, l'évolution de la famille et son impact sur l'école, la grande pauvreté, la réussite scolaire, etc. Ces conférences, dispensées par des militants de L'ASL et/ou avocats-conseil en région, permettent notamment aux personnels d'éducation de s'informer sur leurs droits et devoirs.



### L'ASL en direct

L'ASL en direct est une émission diffusée chaque année sur le web qui traite d'une problématique du monde de l'éducation sous deux formats : débats et enquêtes. La dernière émission a porté sur le thème « Le portable et l'école sont-ils conciliables ? ».

### Les chats live de L'ASL

L'ASL a également mis en place des chats live réguliers afin de répondre et de conseiller en direct les personnels d'éducation selon leurs besoins spécifiques. Un avocat-conseil et un militant de L'ASL répondent à des questions pratiques posées par les internautes. Les dernières thématiques étaient :

- les risques du métier pendant la pandémie ;
- le harcèlement moral entre les personnels de l'éducation ;
- le devoir de réserve et la liberté d'expression ;
- les risques numériques, comment y faire face.

### LE FILM ÉCOLE ET JUSTICE

**En 2020, L'ASL, a produit le film *École et Justice*, reconstituant une audience au sein d'un tribunal correctionnel. L'affaire traitée, issue de faits réels, place l'enseignant victime au cœur de la justice.**

Les personnels d'éducation, au cours de leur carrière, peuvent être confrontés à l'univers judiciaire et se retrouver au sein d'un tribunal. C'est un monde qui ne leur est certainement pas très familier. C'est pourquoi L'ASL a souhaité réaliser la reconstitution d'un procès dans lequel un enseignant a été victime. Cette reconstitution est une première, elle a pour ambition de familiariser la communauté éducative au fonctionnement de la justice.

Ce film montre aussi la nécessaire prise en charge de la souffrance des victimes et l'indispensable protection de la justice, dont tout citoyen doit pouvoir bénéficier.

Il se veut un outil d'information qui introduira des échanges, du débat et de la formation. Il a vocation à enrichir, par l'exemple, les formations dispensées par les avocats-conseil et les équipes militantes en venant illustrer concrètement le fonctionnement de la justice.

### Lancement des podcasts de L'ASL

L'ASL a lancé en juin 2020 son tout nouveau programme podcast *L'École et le Droit*, une série qui interroge des avocats spécialisés dans la défense des personnels d'éducation sur des questions de droit liées à des situations vécues au sein des établissements scolaires.



# FORMER

## LES PERSONNELS D'ÉDUCATION



L'OFFRE DE FORMATION, CONÇUE ET DÉPLOYÉE PAR L'ASL AU NIVEAU ACADÉMIQUE, AIDE LES PERSONNELS À ACQUÉRIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU DROIT ET À IDENTIFIER LES RISQUES DES MÉTIERS POUR MIEUX LES PRÉVENIR.

Chaque année près de 10 000 personnels d'éducation bénéficient des formations de L'ASL.

Chaque année, L'ASL organise plus de 200 sessions de formation qui bénéficient à près de 10 000 personnels d'éducation. Les modules de formation initiale et continue de L'ASL sont reconnus par le ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre d'une convention signée en novembre 2012. Ces formations sont dispensées au sein des INSPÉ (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) ou des Directions académiques. Elles sont régulièrement actualisées pour répondre sans cesse aux nouveaux besoins auxquels les personnels doivent faire face au quotidien. Cela passe par une meilleure connaissance du droit qui permet d'assurer la protection professionnelle par le versant de la prévention.

### LES PROGRAMMES DE FORMATION

- La responsabilité civile et pénale des personnels ;
- L'autorité parentale ;
- Les risques liés à l'usage du numérique ;
- Le harcèlement au travail.

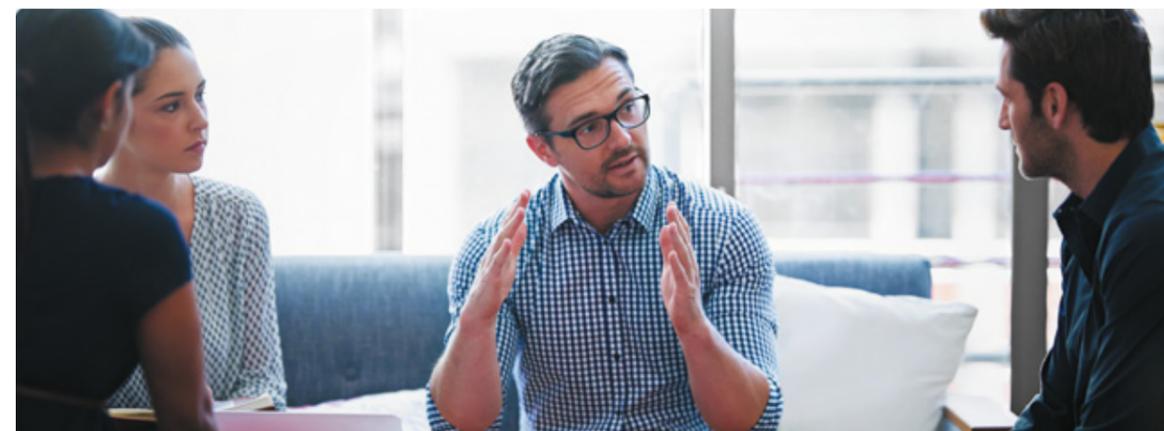
### FORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET ÉCOLE ET JUSTICE

Ce film a été produit dans le cadre de la convention de partenariat entre le ministère de la Justice et L'Autonome de Solidarité Laïque. Elle reconnaît l'expertise juridique des militants de l'association et des avocats-conseil faisant partie du réseau de L'ASL. Elle tend aussi à favoriser l'élaboration d'actions communes, des outils et modules de formation juridique tels que la réalisation de ce docu-fiction reconstituant une audience au sein d'un tribunal correctionnel. Un projet qui a permis à des magistrats, des avocats-conseil et des militants de L'ASL de confronter leurs expériences et leurs expertises pour favoriser une meilleure collaboration future.

Ce contenu, très riche, fera l'objet de formations dédiées, et permettra ainsi d'étoffer l'offre de formation de L'ASL sur la connaissance du droit. Il s'agit également d'une première étape pour créer de nouveaux ponts entre les mondes éducatifs et judiciaires.

# NOUER

## DES PARTENARIATS POUR MIEUX DÉFENDRE ET PROTÉGER



L'ASL A ACQUIS UNE RECONNAISSANCE ET UNE LÉGITIMITÉ AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS, DES ASSOCIATIONS, MUTUELLES ET SYNDICATS DE L'ÉDUCATION.

### LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Une convention signée avec le ministère en 2002 a été réaffirmée et enrichie en novembre 2012. Elle renforce la légitimité des actions et des compétences de L'ASL. Elle reconnaît sa contribution dans le cadre de la protection des personnels d'éducation et de la prévention des risques du métier, ainsi que le rôle de L'ASL lorsqu'un adhérent est victime d'un incident dans le cadre de ses fonctions : aide et assistance morale, psychologique et juridique. Cette convention reconnaît également à L'ASL le rôle de formateur aux risques du métier pour les personnels dans le cadre de la formation initiale et/ou continue.

Une convention de partenariat signée avec le ministère de la Justice en 2015 et réaffirmée en 2018 vise à élaborer en commun des modules de formation, des conférences, des colloques de formation et d'information juridique à l'égard des personnels de

l'Éducation nationale et de la communauté éducative. Ce partenariat rend, par ailleurs, possibles des échanges entre L'ASL et le ministère sur des propositions d'évolution des textes en vigueur afin de permettre une meilleure prise en charge judiciaire des personnels d'éducation.

### L'ESPER - L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République

L'ASL est membre de L'ESPER qui rassemble près de 50 organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, mutuelles, coopératives et syndicats) agissant dans le champ de l'École et de la communauté éducative.

### Associations, mutuelles et syndicats

L'ASL a également noué un partenariat avec la MAIF avec laquelle elle a créé l'Offre Métiers de l'Éducation permettant aux personnels d'éducation une prise en charge complète des risques du métier. Elle a également d'autres accords avec la MGEN, la CASDEN et les syndicats partageant ses valeurs.



DÉCOUVREZ ÉGALEMENT LE SITE

---

## Contacts presse

---

**UNICORP**  
**Cihem GHARBI**  
01 83 75 65 15  
[c.gharbi@unicorp.fr](mailto:c.gharbi@unicorp.fr)